

Solocal Group

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 27 novembre 2020 – 6^{ème} résolution

AUDITEX

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable
377 652 938 RCS Nanterre

B.E.A.S.

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 960 €
315 172 445 RCS Nanterre

Solocal Group

Société anonyme

204, rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 27 novembre 2020 – 6^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société Solocal Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration étant précisé que le nombre total d'actions ordinaires de la Société pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants de la Société au titre de la présente résolution ne pourra pas représenter plus de 0,33 % du capital social de la Société et que ce plafond applicable aux dirigeants s'imputera, pendant la durée de validité de la 6^{ème} résolution, sur le plafond de 1% du capital social mentionné ci-dessus.

L'acquisition définitive des actions attribuées en vertu de la présente autorisation sera conditionnée à au moins une condition de performance déterminée par le Conseil d'administration lors de la décision d'attribution, étant précisé que le Conseil d'administration pourra également, à sa discrétion, conditionner l'acquisition d'actions attribuées à une condition d'investissement préalable en actions de la Société à acheter sur le marché pour un montant qui sera fixé par le Conseil d'administration pour chacun des bénéficiaires concernés.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense, le 5 novembre 2020

Les commissaires aux comptes

AUDITEX

Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

B.E.A.S.

Une entité du réseau Deloitte

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish at the end.

Jeremy THURBIN

Jean-François VIAT